

Permanence de l'État-civil durant le week-end pascal

La Ville de Colmar assurera une permanence « État-civil » réservée aux déclarations de naissances et de décès, le samedi 11 avril 2020, de 08h30 à 12h00.

L'entrée se fait côté place de la mairie.

En cas d'urgence pour les seuls décès, durant le reste du week-end pascal, la mairie peut être contactée au : 06 10 28 49 58.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr